

---

Comité Local  
D'Information et de Suivi

**RÉUNION**  
**DU 24 mai 2018**







# SOMMAIRE

<b>Liste des présents et représentés .....</b>	<b>Pages 5 &amp; 6</b>
<b>Présentation des rapports moral et de gestion 2017 par le Président M. Denis STOLF et par le trésorier, M. Bertrand OLLIVIER .....</b>	<b>Pages 7 à 12</b>
<b>Présentation du rapport du commissaire aux Comptes, M. Christophe PETITJEAN .....</b>	<b>Pages 12 à 15</b>
<b>Présentation du programme d'activités et du budget prévisionnel 2018 par le Président, M. Denis STOLF et le trésorier M. Bertrand OLLIVIER .....</b>	<b>Pages 15 &amp; 16</b>
<b>Intervention de M. Dominique BOUTIN (France Nature Environnement) sur la situation du WIPP (stockage Souterrain de déchets de moyenne activité à vie Longue aux Etats-Unis) .....</b>	<b>Pages 16 à 20</b>
<b>Questions/réponses.....</b>	<b>Pages 20 à 22</b>
<b>Annexes</b>	



## **Membres du Clis présents ou représentés :**

### **Membres de droit**

Mme Muriel NGUYEN, Préfet de la Meuse, représentée par M. Philippe LERAITRE  
M. Christophe LANNELONGUE, Directeur de l'ARS Grand Est, représenté par Mme Céline PRINS

### **Parlementaires**

M. Franck MENONVILLE, Sénateur de la Meuse, représenté par Mme Julia RICHARD  
M. Michel RAISON, Sénateur de la Haute-Saône, représenté

### **Conseillers Départementaux de la Meuse**

Mme Danielle COMBE, excusée  
Mme Elisabeth GUERQUIN  
Mme Isabelle JOCHIMSKY, représentée

### **Conseillers départementaux de la Haute-Marne**

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du Clis  
Mme Astrid MALTRUD, représentée  
M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du Clis  
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

### **Maires ou conseillers municipaux de Meuse**

M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté par M. Dany EDOT  
M. Laurent AUBRY, Maire de Saint Joire et Mme Sylvie LACUISSE, suppléante  
M. Claude DELERUE, Conseiller municipal d'Effincourt, représenté  
M. Gilles GAULUET, Maire de Chassey-Beaupré  
Mme Elisabeth JEANSON, Maire de Baudignécourt  
M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx, représenté  
M. Daniel LHUILLIER, Maire d'Abainville,  
M. Louis LODE, Conseiller municipale d'Horville en Ornois  
Mme Huguette MARÉCHAL, Conseillère municipale de Dainville Berthéléville  
M. Stéphane MARTIN, Maire de Gondrecourt le Château, représenté par M. Didier POIROT  
M. Jacques NICOLLE, Conseiller municipale d'Héville  
M. Jean-Claude RYLKO, Maire de Ligny en Barrois, représenté  
M. Denis STOLF, Maire de Tréveray, Président du Clis

### **Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne**

M. Albert BARDY, Conseiller municipal d'Osne le Val,  
Mme Henriette FOURNIER, Conseillère municipale de Montreuil sur Thonnance et  
M. Francis FOURNIER, suppléant  
M. Lionel FRANÇAIS, Maire de Thonnance les Moulins, excusé  
M. Henri FRANÇOIS, Conseiller municipal de Saudron,  
M. Jean-Pierre GERARD, Conseiller municipal de Pansey  
M. René PETITJEAN, Conseiller municipal de Cirfontaines en Ornois  
Mme Claire PEUREUX-VALANT, Conseillère municipale de Paroy sur Saulx, représentée  
Mme Martine ROBERT, Conseillère municipale de Germay

### **Représentants des associations**

M. François AUBERT, Sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne, représenté

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

Mme Corinne FRANÇOIS, Bure stop 55, représentée

M. Jacques LERAY, CEDRA 52, représenté

M. Dempsey PRINCET, MNE, représenté par Mme Régine MILLARAKIS

### **Représentants des organisations professionnelles**

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse, représenté

M. Yves THERIN, MEDEF Haute-Marne

### **Représentants des syndicats salariés**

M. Bernard ADRIAN, CGT 55

M. Jean-Paul FEVRE, CFDT 52

M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER, suppléant

M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC 55

M. Charles VARIN, FO

### **Représentant les professions médicales**

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

### **Représentants les personnalités qualifiées**

M. Marc DESCHAMPS, géologue, représenté

M. Robert FERNBACH

### **Voix consultatives**

M. David MAZOYER, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, et Mmes Martine HURAUT et Sarah DEWONCK

M. Jean-Michel FERAT, ASN Autorité de Sûreté Nucléaire, excusé

## **M. Denis STOLF, Président du CLIS**

Bonjour à tous et bienvenue à la salle des Fêtes de Joinville pour cette nouvelle AG qui se déroulera en deux étapes : une première partie statutaire, avec l'approbation du rapport moral et du rapport de gestion, la présentation du rapport de notre commissaire aux comptes, et l'adoption du programme d'activités 2018 et du budget prévisionnel correspondant ; et une seconde partie au cours de laquelle M. Dominique BOUTIN, membre de France Nature Environnement, membre également de la CLI de Chinon, présentera le travail qu'il a effectué sur les accidents survenus dans le stockage souterrain du WIPP aux Etats-Unis.

Je commence par le rapport moral. En 2017, les réflexions du CLIS relatives aux questions de santé ont connu une nouvelle étape avec la mise en place d'un groupe de travail associant au CLIS l'ARS, Santé Publique France, l'IRSN et l'Etat. Ceci est le premier pas décisif vers la réalisation d'un état de référence sanitaire et la mise en place d'un suivi à long terme.

La participation au groupe d'échanges créé par l'IRSN dans le cadre de l'instruction du Dossier d'options de sûreté de l'ANDRA, qui permet d'être associé en amont de cette phase, a été également un événement important et inédit (cette démarche pourrait être utilisée dans le cadre de l'instruction de la DAC, si celle-ci venait à être déposée).

En ce qui concerne les activités statutaires, il y a eu 2 Assemblées Générales : le 22 mai à Joinville pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion, et le 18 décembre à Bure avec l'intervention de M. Yves MARGNAC sur la situation internationale en matière de gestion des déchets HAVL.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour sa part à 4 reprises à Bure (29 mars, 29 juin, 2 octobre et 18 décembre). Il a préparé et mis en œuvre le programme d'activités comprenant notamment :

- le déplacement en Allemagne pour la visite des mines de Konrad et d'Asse (du 15 au 18 octobre),
- la parution de la Lettre du CLIS (un numéro en fin d'année sur la démarche de l'IRSN),
- la diffusion du DVD « Escalade à Bure » (près de 5000 exemplaires distribués à ce jour),
- l'accueil à Bure de délégations étrangères (turque, belge, sud-coréenne), de journalistes et d'universitaires,

Les commissions ont poursuivi leurs activités :

- La commission « Communication » s'est réunie 2 fois les 23 février et 25 septembre pour préparer le numéro 18 de la Lettre du CLIS et lancer l'initiative d'information des habitants de la zone de proximité via la Poste.
- La commission « Localisation » s'est réunie une fois le 27 février.

- La commission « Risques » s'est réunie 3 fois, les 19 janvier, 15 mai et 7 novembre.

- Le groupe de travail « Etat de référence sanitaire » s'est réuni 2 fois les 5 octobre et 30 novembre.

Le comité de liaison s'est réuni 2 fois (février et septembre) afin de préparer les travaux du Conseil d'Administration et des commissions.

Le groupe d'échanges mis en place par l'IRSN dans le cadre de l'instruction du DOS s'est réuni deux fois à Paris, les 2 et 3 février, puis le 11 juillet.

Le personnel a maintenu la permanence à Bure, avec la mise à disposition du fonds documentaire, et la mise à jour du site internet dont la fréquentation reste importante (près de 250 visites par jour).

Par ailleurs, le CLIS a participé en 2017 aux travaux de différents organismes (Collège interentreprises de sécurité, santé et des conditions de travail du laboratoire), et aux activités de l'Association Nationale des CLI. Le partenariat CLIS/ANCCLI/IRSN sur le thème « Dialogue HAVL » s'est poursuivi et a donné lieu à plusieurs journées de travail à Paris, et un séminaire les 13 et 14 décembre (sur la démarche de l'IRSN dans le cadre de l'instruction du DOS). Le CLIS est également représenté dans le programme de recherche européen SITEX (pour la création d'un réseau d'expertise technique indépendante).

Depuis deux ans, le CLIS assiste aux réunions plénières du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur le Nucléaire, ainsi qu'aux réunions du groupe de travail chargé d'élaborer le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs.

En 2017, le CLIS a également participé à des réunions d'échange avec des députés européens à Bruxelles (07 février), avec des représentants des jeunes dirigeants d'entreprises à Saint-Dizier (12 juin), à une réunion publique en Roumanie (14 septembre), et à un débat sur Facebook organisé par l'association Vox à Paris (29 novembre).

En 2018, le CLIS devrait pouvoir finaliser la méthode pour la réalisation de l'état de référence sanitaire, le choix d'un prestataire et la recherche de partenaires financiers, pour un démarrage début 2019.

Cette année est également marquée par une nouvelle approche de l'information du CLIS auprès du grand public, avec un nouveau mode de diffusion de la Lettre (plus de numéros dans l'année pour un lectorat potentiellement plus large), et avec la reprise des réunions dans les communes à l'invitation des maires, afin de renouer le dialogue avec la population, le tout dans un climat que nous ne pouvons qu'espérer plus apaisé.

Enfin, un groupe de travail a été mis en place pour suivre l'élaboration et la réalisation de l'étude d'impact que l'ANDRA prépare en vue de la déclaration d'utilité publique, qui précède le dépôt de la demande d'autorisation de construction d'un centre de stockage.

Je passe la parole à notre trésorier pour la présentation du rapport de gestion.

## **M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de Haute-Marne, trésorier du CLIS**

Merci. Comme chaque année, je vais vous abreuver de chiffres avec la présentation de ce rapport de gestion qui a pour objet de vous apporter les informations concernant l'activité de votre association au cours de l'exercice écoulé.

L'année 2017 a été marquée par un retard dans le versement des subventions ayant entraîné l'annulation de certaines dépenses (principalement celles liées à l'impression et à la distribution de la Lettre du Clis).

Venons-en au compte de résultat.

Pour situer l'activité de notre association au cours de l'exercice écoulé, il convient de souligner que le niveau des produits de fonctionnement ressort à 289 800 € en 2017.

Les crédits accordés par l'Etat et les 3 autres financeurs EDF, AREVA et le CEA se répartissent comme suit :

- Etat : 144 900 €
- EDF : 48 300 €
- AREVA : 48 300 €
- CEA : 48 300 €

Les charges de fonctionnement représentent 256 979 € contre 310 660 € lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 53 680 € (- 17,28 %).

Parmi ces charges, il convient de distinguer les consommations et services extérieurs, les impôts et taxes, les frais de personnel et les amortissements.

1. Consommations et services extérieurs :

L'ensemble de ces charges représentent 94 945 € contre 146 284 € en 2016 (- 35,10 %).

A l'examen des principaux postes de charges, les variations les plus significatives enregistrées sur cet exercice sont les suivantes :

- Annonces, insertions, publications : 120 € au lieu de 25 208 €

La seule lettre du CLIS en 2017 n'a pas été imprimée ni diffusée toutes boîtes, mais seulement mise en ligne sur le site internet, en raison du financement tardif.

- Voyages et déplacements : 5 766 € contre 12 020 € en 2016 (un seul voyage en Allemagne avec des véhicules de location et moins de réunions des commissions « risques » et « santé/environnement »).

Par ailleurs, les frais de déplacements sont remboursés aux membres participant aux réunions sur la base des demandes formulées par ces derniers. Ces demandes doivent être appuyées des pièces justificatives correspondantes.

L'association prend en charge les déplacements liés à la participation aux réunions (CA, AG, commissions, visites, séminaires) ainsi que ceux réalisés entre les deux établissements du CLIS (BAR LE DUC et BURE).

- Objets publicitaires : 186 € au lieu de 5 089 € en 2016 (frais liés au colloque santé).

## 2. Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent à 142 756 € au 31/12/2017, contre 144 744 € en 2016 (soit - 1 986 €).

Nous nous attachons à rechercher la meilleure adéquation possible quant à l'emploi du personnel par rapport à l'activité de l'association.

## 3. Impôts et taxes :

Sous cette rubrique figurent les taxes liées à la masse salariale : taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage et participation à la formation continue.

Le Clis est dorénavant exonéré de la taxe sur les salaires en raison de l'abattement passé de 6 000 € à 20 000 € à compter de 2014.

Les montants de la taxe d'apprentissage et de la participation à la formation continue ont été respectivement de 710 € et 741 €.

## 4. Amortissements :

L'amortissement du matériel informatique et vidéo, et du mobilier de l'association représente 580 € auxquels s'ajoutent les amortissements liés à l'exploitation du film documentaire dans le courant de l'année 2017 à hauteur de 17 244 €. Il reste environ 6 mois d'amortissement.

## 5. Résultat financier :

En conséquence de l'absence de placements, il n'a été dégagé aucun produit financier sur cet exercice.

## 6. Résultat exceptionnel :

Un certain nombre d'éléments non récurrents ont été enregistrés sur cet exercice entraînant ainsi un résultat exceptionnel de + 82,85 €.

La créance afférente à la demande formulée par l'association au ministère de l'économie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et correspondant aux dépenses effectivement engagées en 2007 et la provision constatée à hauteur de 100% de son montant estimé, soit 219 000 €, sont toujours présent dans les comptes au 31/12/2017.

Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence affiché par le plan comptable, compte tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes, ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement.

Ainsi, après prise en compte du résultat exceptionnel et compte tenu des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le résultat de l'exercice est de 32 903 €.

La capacité d'autofinancement ressort, quant à elle, positive pour 50 728 € au 31 décembre 2017 contre + 8 280 € au 31/12/2016.

En ce qui concerne les équilibres financiers :

Au 31 décembre 2017, nos capitaux propres représentent 193 694 €, contre 160 790 € au 31/12/2016. Le fonds de roulement de l'association au 31 décembre 2017 s'élevait quant à lui à 401 494 € contre 351 448 € au 31/12/2016.

Par ailleurs, les éléments de l'actif circulant se composent de la manière suivante :

- des créances représentant les subventions non encore encaissées au 31 décembre 2017 soit :

ETAT : 219 000 € correspondant aux crédits relatifs aux dépenses réellement engagées au titre de l'année 2007

AREVA : 48 300 €

EDF : 48 300 €

- la trésorerie de l'association qui s'élevait à 127 807 € au 31/12/2017

- les charges constatées d'avance pour 4 304 €

Au passif, figurent les dettes suivantes non encore réglées au 31/12/2017 :

- les dettes fournisseurs et comptes rattachés : 9 854 €

- les dettes fiscales et sociales : 30 896 €

- les autres dettes : 5 467 €

Le besoin en fonds de roulement représente donc 273 687 € à la clôture de l'exercice.

Concernant l'équilibre financier, notre situation financière globale est très saine.

Pour 2018, l'avancement des réflexions sur l'état de référence sanitaire pourrait avoir un impact significatif sur les charges. Une large part des économies réalisées en 2017 sera, le cas échéant, affectée au financement de sa mise en œuvre.

Point sur les mandats arrivant à échéance :

Compte tenu du mode de désignation des membres du Conseil d'Administration, nous n'avons pas à nous prononcer sur les renouvellements de leur mandat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un montant de 32 903 €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice au compte "report à nouveau".

Nous allons par ailleurs vous présenter le rapport spécial établi par le commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Je laisse M. PETITJEAN vous faire part de son rapport en tant que commissaire aux comptes du CLIS.

### **M. Christophe PETITJEAN, cabinet Fidurex**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI DU LABORATOIRE DE BURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les ressources de votre association sont composées de subventions.

Je me suis assuré de l'exhaustivité de vos ressources telles que prévues par la convention pluriannuelle 2014 - 2017 signée avec le ministère de l'écologie, de l'environnement durable et de l'énergie.

J'ai également vérifié ce qu'il en était des sommes enregistrées dans le poste de subventions à recevoir concernant les financements récurrents afin de m'assurer du recouvrement des créances non encore perçues au 31/12/2017.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention passée au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé de la convention suivante, mentionnée à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées : Monsieur Gérard ANTOINE Maire de BURE et membre du Conseil d'Administration du CLIS.

Nature et objet :

Aux termes d'un contrat du 16/02/2010 relatif à une convention de mise à disposition, la commune de BURE donne en location des locaux à usage professionnel de bureaux d'une surface de 72 mètres carrés situés à l'adresse suivante :

- Le Lavoir, Place du village à BURE (55290).

Modalités :

Les montants pris en charges par le locataire durant l'exercice au titre de la jouissance et l'utilisation de ces locaux s'élève à 8.454,84 €.

## **M. Denis STOLF**

Merci M. PETITJEAN. Nous en venons maintenant à notre proposition de programme d'activités pour cette année.

En ce qui concerne les réunions, de 3 à 4 assemblées générales, avec notamment l'audition des membres de la Commission Nationale d'Évaluation pour la présentation du rapport n°11 (en mars) et l'approbation des comptes (aujourd'hui). De 4 à 6 réunions du Conseil d'Administration et du Comité de liaison.

Nous relançons les réunions publiques dans les communes de la zone de transposition avec projection du film du CLIS, avec déjà trois demandes, à Abainville, Chassey-Beaupré et Dammarie.

Les commissions thématiques se réuniront régulièrement en tant que de besoin : la commission « Risques » travaillera sur les suites à donner à l'instruction du DOS et évoquera le sujet des transports, la commission « Réversibilité » travaillera sur les matériaux, la commission « Localisation » sera associé au suivi de l'étude d'impact réalisée par l'ANDRA, la commission « Environnement-Santé » poursuivra la démarche relative à la mise en place d'un état de référence sanitaire dans le cadre du groupe de travail associant la Préfecture, l'ARS, l'IRSN et SPF, et la commission « Communication » préparera la Lettre du CLIS et la démarche mise en place avec la Poste.

Concernant les déplacements, nous proposons une visite d'un site français ou étranger (La Hague, Finlande), des visites des installations de Bure et Saudron et une journée d'information avec l'ANDRA, la visite du chantier du métro (Grand Paris), et la participation à des colloques et aux activités de l'ANCCLI, au groupe de travail PNGMDR et aux réunions du HCTISN.

Quelques initiatives spécifiques : parution de plusieurs numéros de la Lettre du CLIS avec notre nouveau mode de diffusion, poursuite de la

démarche conjointe CLIS/ANCCLI/IRSN « Dialogue HAVL », et accueil de délégations à Bure.

**M. Michel GUERITTE**

Vous ne prévoyez rien pour le débat public ?

**M Denis STOLF**

Nous allons voir comment cela doit se dérouler et nous aviserons le moment venu. Il faut bien préciser que ce débat public porte sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs, et pas sur le projet de stockage.

**M. Bertrand OLLIVIER**

Le budget prévisionnel pour cette année comprend les charges fixes habituelles (salaires, loyers, ...), mais montre une augmentation de la ligne « Etudes et recherches », ce qui correspond à la volonté d'avancer dans la mise en œuvre de l'état de référence sanitaire. A noter une augmentation de notre dotation annuelle, qui passe à 304 000 €.

**M. Denis STOLF**

S'il n'y a pas de question, nous pouvons mettre au vote.

Pour le rapport moral, approbation à l'unanimité moins deux abstentions (MM. FLEURY et LERAY) ; pour le rapport de gestion et les conventions, approbation à l'unanimité moins trois abstentions (MM. FLEURY, LERAY, et Mme PRINS pour l'ARS).

Pour le programme d'activités, adoption à l'unanimité moins trois abstentions (MM. FLEURY, LERAY, et Mme PRINS pour l'ARS) ; pour le budget prévisionnel, adoption à l'unanimité moins trois abstentions (MM. FLEURY, LERAY, et Mme PRINS pour l'ARS).

Je vous remercie et je passe la parole à Dominique BOUTIN, qui nous apporte des informations récentes sur ce qui s'est passé au WIPP et sur la situation actuelle.

**M. Dominique BOUTIN**

Je vous remercie de m'accueillir ce soir. Je vais en effet vous parler du WIPP, en mon nom propre, en tant que membre de France Nature Environnement, à partir d'un travail présenté à l'Autorité de Sûreté nucléaire en juin 2016, signé par l'IRSN et par Laura GRATTON, ancienne étudiante franco-américaine qui a aidé à éplucher les milliers de pages publiées à ce sujet et à établir de contacts directs avec les acteurs locaux, et moi-même. Puis je vous donnerai mon avis sur les enseignements que l'on peut tirer de ce qui s'est passé.

Le WIPP, c'est le Waste Isolation Pilot Plant, c'est une installation pilote pour l'isolement des déchets radioactifs. Il se trouve au fin fond du désert du Nouveau-Mexique. Il faut un petit peu imaginer les choses : on est dans un coin perdu, pas comme votre territoire, un endroit où il n'y a personne. La ville « à côté », c'est Carlsbad, qui est à 40 km, avec 30 000 habitants.

Pourquoi avons-nous travaillé avec l'IRSN ? Deux accidents importants se sont produits. Au début, on parlait d'incidents, mais en fait, ce sont bien des accidents qui ont eu lieu en février 2014. L'IRSN avait sorti un petit rapport mais avec Laura GRATTON, dès le printemps 2014, on a remarqué que les informations que nous avions en France n'étaient pas suffisantes. Un seul journal en avait parlé, c'était Médiapart. Aucun autre journal en France n'avait fait état de cette situation. Après une rencontre avec l'IRSN, nous avons obtenu les moyens pour faire ce travail de recherche d'informations.

Les acteurs principaux (**annexe 1**) sont le DOE, Département de l'Energie aux Etats-Unis, directement rattaché au Président. Ce n'est pas un ministère comme en France et il est propriétaire du WIPP. Il y a également l'organisme en charge de la gestion du WIPP, un consortium privé dans lequel on retrouve AREVA ; le LANL (laboratoire national de Los Alamos) ; et le Département Environnement du Nouveau-Mexique.

Les déchets stockés au WIPP sont exclusivement d'origine militaire, déchets résiduels issus de la guerre froide, et de moyenne activité à vie longue (environ 176 000 m<sup>3</sup> à terme soit environ 850 000 colis). Certains peuvent être approchés, d'autres doivent être manipulés à distance. Ils sont stockés dans des galeries creusées dans une mine de sel à 600 m de profondeur.

Que s'est-il passé en 2014 (**annexe 2**) ? Le 5 février, il y a eu un incendie : un camion a brûlé et des fumées se sont échappées dans toutes les galeries et jusqu'à la surface, 600 m au-dessus, non pas via le puits d'aération, mais par un puits de gestion du sel. Cela pose problème puisque les objets ne répondent pas à l'usage prévu. Puis le 14 février, il y a eu un relâchement de radioactivité, signalé par une balise dont le déclenchement entraîne une filtration qui nécessite une intervention humaine. Mais la balise a été jugée défectueuse et a été arrêtée. La ventilation n'a pas fonctionné comme elle aurait dû. Le tout en milieu confiné à 600 m de profondeur.

Très vite, deux rapports sont sortis et ont été rendus public quelques semaines après. Ils font état d'une série de défaillances absolument incroyables en matière de sûreté, de déficits de fonctionnement, de défauts de maintenance. Par exemple, deux ventilateurs sur trois étaient en panne..., suppression de l'automatisme d'extinction du véhicule, portes-cloison bloquées ouvertes... Une conclusion importante pour la suite : il est établi qu'il n'y a pas de rapport entre les deux accidents qui ont eu lieu à 9 jours d'intervalle.

Concernant le relâchement, officiellement, on connaît les quantités de radioactivité (Américium et Plutonium) qui ont circulé, il est dit que ce n'est pas sorti du site. D'autres experts disent que si. En tout état de cause, il n'y a pas eu de contamination externe du personnel (compté tenu de l'incendie 9 jours avant, le personnel n'était pas au fond), mais la

mise à l'abri a été tardive, et 22 employés présents en surface ont été contaminés.

La cause du relâchement est connue (**annexe 3**), même si la configuration de la mise en stockage des colis (par groupe de 7) a rendu le travail de recherche très long. Pour expliquer pourquoi un fût, et un seul (au début, le relâchement était tellement important qu'on a pensé qu'il y en avait plusieurs) a relâché, on parle d'emballage thermique, de réaction de chauffe à l'intérieur du fût avec un colis en pression et une phase de déflagration entraînant, sans explosion, l'ouverture du couvercle et le relâchement.

Pour établir ces faits, on a réussi à reconstituer le colis. Le 22 mai, ils ont pu faire une photo (avec une perche) sur laquelle apparaît le numéro du colis, si bien qu'ils ont pu, non pas retirer le fût, parce que, là, la réversibilité est techniquement inimaginable, mais savoir ce qu'il contenait et reconstituer sa composition théorique. Et ils se sont rendus compte qu'ils avaient fabriqué à peu près 600 fûts de la même façon. Leur inquiétude était donc la possibilité d'un effet domino. Sur ces 600 fûts, certains étaient déjà stockés dans le WIPP, d'autres en surface sur le site, d'autres à Los Alamos ou ailleurs, au Texas.

La chose la plus surprenante, c'est que l'emballage trouve sa seule explication dans l'utilisation d'une litière pour chat... Dans un colis de déchet de ce type, il ne faut pas de liquide. Pour éviter cela, pour fixer le liquide, on utilise un sorbeur, ou absorbant. Dans le cas du WIPP, on utilise de la litière pour chat faite avec de l'argile, cela fait sourire... Mais là, il y aurait eu erreur et on aurait utilisé une litière organique. Dans la population, tout le monde s'est dit que c'était une blague. Mais cela reste l'explication officielle.

Au-delà de ces accidents, il y a toute une série de défaillances à tous les niveaux. Dans les rapports d'accident, on voit des erreurs, comme le choix de la litière, l'absence de vérification, notamment en cas de changement de procédure, l'absence de responsable pour les questions de sûreté, le manque de rigueur dans la traçabilité à tous les niveaux... Il y avait même des primes d'efficacité ! En termes de sûreté, c'est impensable. Et il n'y avait plus d'inspection au fond depuis quelques années. Ailleurs non plus : en 2012, les responsables du LANL avaient déconseillé aux inspecteurs du Département Environnement du Nouveau-Mexique de venir voir ce qui se passait, sous prétexte que tout allait bien.

Un nouvel acteur entre alors en jeu : le Comité pour la sûreté des installations nucléaires de défense (DNFSB). C'est une sorte de commission indépendante directement rattachée au cabinet du Président qui donne régulièrement des avis au DOE ou aux responsables du WIPP. Mais les recommandations du DNFSB n'étaient pas suivies depuis quelques années. Il va profiter de cette occasion pour tout mettre sur la table.

Depuis 2016, la réhabilitation a commencé avec une réouverture partielle, au ralenti, en janvier 2017 (**annexe 4**). Les futs qui attendaient en surface ont ainsi été descendus en novembre 2017, dans des conditions dégradées. Les travaux de remise en état devraient durer au moins 7 ans, et de nombreuses difficultés ne sont pas encore réglées.

J'en viens maintenant au retour d'expérience et aux enseignements à tirer (**annexe 5**). De toute évidence, une démonstration de sûreté, quel que soit le mode de gestion, est nécessaire. Les colis doivent être impeccables, les dispositions de surveillance doivent être assurées et les changements en cours d'exploitation doivent être évalués et validés (il y a eu au WIPP beaucoup trop de laisser-aller). Il faut également prévoir la réaction aux accidents et envisager la situation post-accidentelle. Par ailleurs, en milieu confiné, le risque incendie est très important. Par exemple, dans la mine d'Asse, en Allemagne, les véhicules sont recouverts d'un enduit qui, en cas de montée de température, est facilement inflammable. Nous avons retenu le terme de cambouis par assimilation.

En termes de communication, il est notable que toutes les informations (800 documents) ont été disponibles, la communication a été immédiate. Les réunions publiques étaient retransmises sur internet. Certains experts, comme Dan HANCOCK, ou un journaliste d'investigation (la presse a été très incisive), ont pu jouer un grand rôle, de même que le DNFSB ou le Département Environnement du Nouveau-Mexique.

Cela montre qu'il faut pouvoir communiquer sans attendre et préparer la communication de crise avant qu'elle ne survienne. En France, la loi TSN de 2006 permet en principe cette transparence.

D'un point de vue plus personnel, je constate que des problèmes avaient déjà été soulevés concernant le WIPP. En 1992, l'Etat du Nouveau-Mexique avait souhaité la mise en œuvre de la réversibilité mais cela n'avait pas été retenu pour des raisons techniques et pour des raisons de sûreté. Un groupe d'experts, SANDIA, avait de son côté pointé de nombreuses questions liées à la géologie du site (sulfures, effondrements, résurgences) sans être entendu. Cela montre que les décisions politiques l'ont emporté sur les enjeux techniques.

Un autre aspect important est que l'on ne peut pas raisonner en souterrain comme on raisonne en surface. En milieu confiné, il est très compliqué de gérer des incidents ou des accidents. Il y a un microclimat qui se crée dans les cavités, avec la présence de gaz, notamment de l'oxyde de carbone ou de l'hydrogène. Il y a aussi le problème de l'humidité ambiante et le fait que la ventilation assèche le milieu.

Je constate également qu'il y a eu, suite aux accidents, un vrai débat pluraliste, avec des avis croisés, de la co-construction, et pas de complaisance du tout. En France, ce sujet a été très peu suivi : un peu par l'IRSN, également lors du séminaire ANCCLI-IRSN dans le cadre du

dialogue technique HAVL en 2015 avec de bonnes informations, et enfin le rapport de 2016. Aux Etats-Unis, il n'y a pas de CLI mais il y a une confrontation publique fréquente et très ouverte aux différents questionnements.

Je termine en rapportant ce qu'une responsable du DOE a dit aux membres d'une délégation de l'OPECST qui s'étaient rendus sur place. Elle leur a affirmé qu'il n'y avait, avant les accidents, pas de problème au WIPP, alors que depuis plusieurs années, des experts avaient alerté. Le gestionnaire du site, un consortium où figure AREVA (ORANO maintenant), a été accablé. Si les erreurs sont évidentes, cela ne doit pas dédouaner l'administration. Ce qui est désolant, c'est que l'OPECST s'est contenté de ces explications et n'a pas cherché à aller plus loin.

Pour le gestionnaire du site, acteur privé, il y a toujours la volonté de faire des économies pour faire plus de bénéfices, et ce au détriment de la sûreté. On entre dans la routine, on n'entretient pas le matériel, on baisse la garde et on finit par ne plus prendre de précaution. En France, quand le gouvernement tranche le coût du stockage à 25 milliards, au lieu des 35 milliards estimés par l'ANDRA, c'est là encore au détriment de la sûreté. Et ça, pour un citoyen, ce n'est pas acceptable.

Pour finir, je citerai le député BATAILLE, selon lequel les acteurs du nucléaire ne doivent pas céder au paradoxe de la tranquillité, et qui prône un dialogue serein entre partenaires.

### **Denis STOLF**

Merci beaucoup pour cet exposé très instructif. On pensait que tout était plus ou moins caché, alors qu'en fait, c'est très différent. Des questions dans la salle ?

### **Michel FRAICHE**

Merci pour votre exposé très clair et très incisif. Mais j'ai peur que vous ayez fait peur à cette docte assemblée qui est très passive. Je n'ai jamais vu le CLIS se lever pour contrecarrer ce qui a été décidé par l'ANDRA. Concernant votre exposé, les Etats-Unis ne sont pas la France. C'est un continent vaste, le WIPP est à 40 km de toute habitation. Ce n'est pas le cas ici, même si la région a une très faible densité de population. Il y a une vingtaine d'années, un conseil départemental a accepté la construction d'un laboratoire, mais aujourd'hui, il s'agit bien d'un stockage et le gouvernement ne pourra que l'accepter. A cela s'ajoute le projet de laverie pour décontaminer des vêtements de travailleurs du nucléaire qui pourrait s'installer près de Joinville. Notre région sera le centre radioactif de la France.

### **Dominique BOUTIN**

Je précise que le WIPP a été imposé sans acceptation de la population. Mais il y avait des problèmes de chômage. Nous devons en tirer des enseignements pour nous.

**Michel GUERITTE**

En t'entendant, je suis un peu déçu. On a bien compris pourquoi le WIPP n'a pas marché, mais il n'y a rien sur le projet français.

**Dominique BOUTIN**

Personnellement, je ne crois pas à l'enfouissement. Mais ce soir, il s'agissait de parler du WIPP et des enseignements à en tirer.

**Régine MILLARAKIS, Meuse Nature Environnement**

Aux Etats-Unis, comme ici, le gros problème, c'est qu'avant de démarrer un projet, on n'écoute pas les questions qui se posent. On part du principe que l'accident n'arrive qu'aux autres. Et les qualités d'un projet relèvent plus de l'aspect économique et de sa traduction en termes d'emplois. Comme aux Etats-Unis, où les 800 employés du WIPP aimeraient bien que l'activité reprenne. Mais ces aspects ne peuvent pas contrebalancer les risques extrêmement graves que fait courir un accident nucléaire. A Tchernobyl ou à Fukushima, on ne dit pas suffisamment que les populations sont abandonnées à elles-mêmes.

**Céline PAROTTE**

Je suis universitaire à Liège en Belgique. J'ai beaucoup apprécié votre exposé. Je vais me limiter à deux questions. Concernant la réversibilité, qui n'était pas prévue, est-ce que la question se pose pour la suite des opérations ? Et quels sont les pouvoirs des régulateurs pour imposer des choses aux opérateurs, et est-ce différent entre les Etats-Unis et la France ?

**Dominique BOUTIN**

Sur la deuxième question, il faut voir que le citoyen ne pèse pas, surtout quand il s'agit d'un site militaire. On écoute certains experts, mais même pas les experts internes comme ceux de SANDIA. Ce qui compte ici, c'est le déballage, la mise à disposition des informations et des avis au monde entier. En France, ça n'existe pas et c'est dommage, quelle que soit la position qu'on peut avoir. Au sein des CLI ou de l'ANCCLI, c'est possible, mais il faut avoir les informations. En même temps, au WIPP aujourd'hui, il y a plein d'effets secondaires, comme des éboulements, et le DOE ne communique pas dessus.

Sur la réversibilité, c'est impensable techniquement en milieu confiné. On n'est pas allé chercher le fût dans le WIPP. Et on n'irait pas non plus rechercher un fût dans une alvéole de 150 m de long. C'est pareil à Asse alors qu'il a été décidé de les sortir.

**Michel GUERITTE**

Peux-tu rappeler le coût de la remise en état ?

**Dominique BOUTIN**

Jusqu'à maintenant, la réhabilitation du site a coûté 240 millions de dollars. En 2016, la remise en état du site, sur 7 ans, avait été estimée à 2 milliards de dollars.

**Benoît JAQUET, Secrétaire général du CLIS**

Concernant l'information donnée en France, je souhaite préciser que le séminaire de 2015 évoqué tout à l'heure était organisé par l'ANCCLI, l'IRSN et le CLIS, et que nous avons fait venir à cette occasion Arjun MAKHIJANI, de l'IEER, qui travaillait directement avec Dan HANCOCK.

**David MAZOYER, Directeur de l'ANDRA**

Pour compléter, je suis tout à fait d'accord avec le constat. Nous avons aussi travaillé sur le WIPP et nous pourrions communiquer dessus. Le problème des incendies en milieu confiné, c'est évident et nous en sommes bien conscients. Nous intégrons le retour d'expérience dans notre système de défense en profondeur, qui vise à limiter le risque incendie et ses conséquences. Je suis moins d'accord quand vous dites que la décision politique précède les arbitrages techniques. Ce n'est pas le cas en France et je vous rappelle que le stockage n'est aujourd'hui pas autorisé. Il faudra une validation par l'ASN avant toute décision politique. Sur la volonté de faire des économies, je peux vous assurer que l'ANDRA ne baissera pas le niveau de sûreté pour une telle raison, même s'il est possible d'envisager des mesures d'optimisation. Mais toujours à sécurité constante. Enfin, concernant la réversibilité, nous n'avons pas caché qu'elle serait limitée dans le temps. Mais c'est une notion plus vaste (qui concerne la flexibilité de l'exploitation) que la récupérabilité, qui en est l'aspect technique, et qui est aussi limitée.

**Dominique BOUTIN**

Dans la mine d'Asse, le risque d'incendie est maximal. Il n'y a aucun retour d'expérience.

Concernant l'articulation politique/technique, il faut noter que la loi de 2006 a supprimé toute alternative au stockage géologique, avant toute conclusion sur la faisabilité.

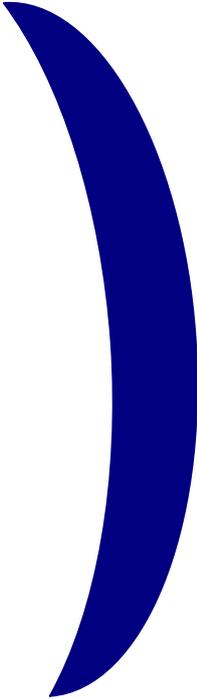
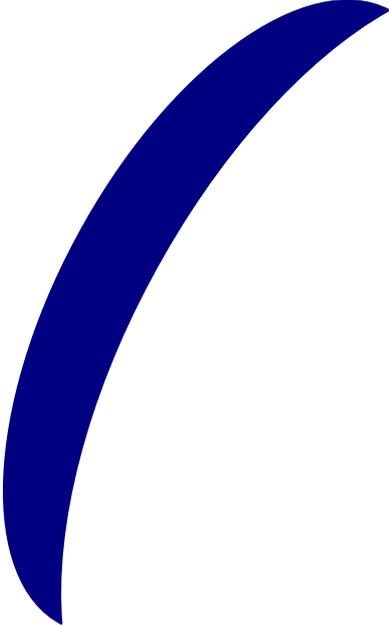
Quant aux économies, je ne peux que penser que cela portera sur la sûreté. Sur ce point, j'aimerais avoir une réponse à cette question : qui va exploiter le stockage ? Si c'est une entreprise privée, le cahier des charges ne sera pas respecté. Il y a là un gros problème de confiance.

**Denis STOLF**

Merci pour votre intervention et cette discussion. Merci également à tous eux qui sont venus et que j'invite à passer dans la salle d'à côté pour partager le buffet.

---

Comité Local  
D'Information et de Suivi



**ANNEXES**

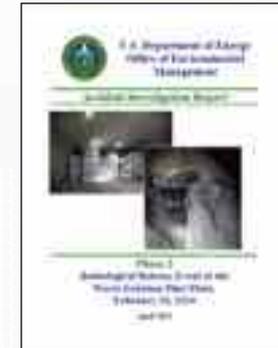


# PRINCIPAUX ACTEURS



## DOE (Département de l'Énergie)

- ✘ Propriétaire et exploitant du WIPP et du LANL
- ✘ Dispose de bureaux locaux sur place
- ✘ Surveillance des opérateurs privés
- ✘ Conduit des enquêtes (AIB)



## WIPP

Unique stockage en couche géologique aux USA

## LANL

Laboratoire national du complexe militaire nucléaire

*Campagne de retraitement des déchets transuraniens*



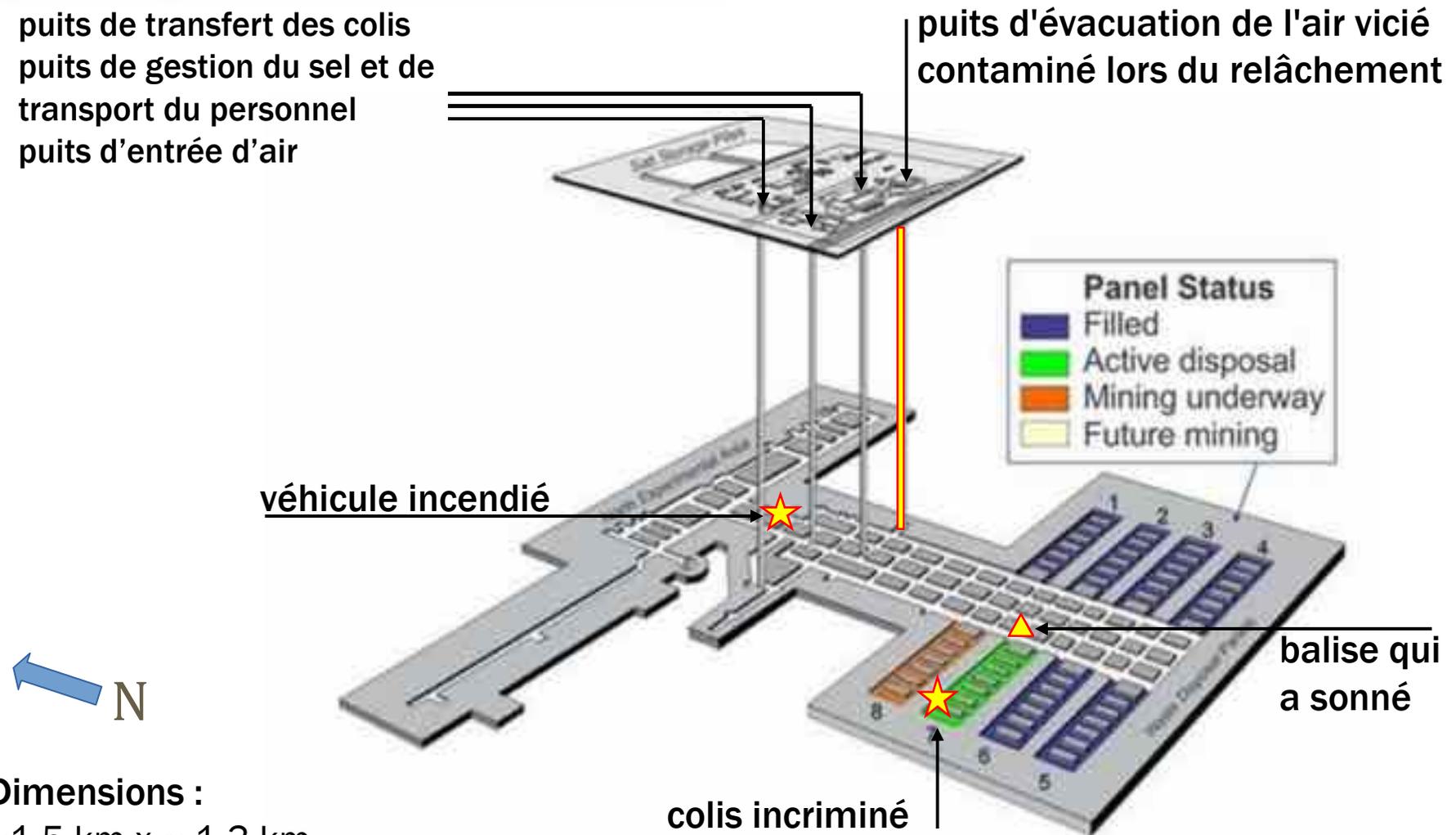
Autorisations d'exploitation

*Demande de « nettoyage »*

NMED (Département de l'Environnement du Nouveau-Mexique)

# PLAN DE L'INSTALLATION

- puits de transfert des colis
- puits de gestion du sel et de transport du personnel
- puits d'entrée d'air



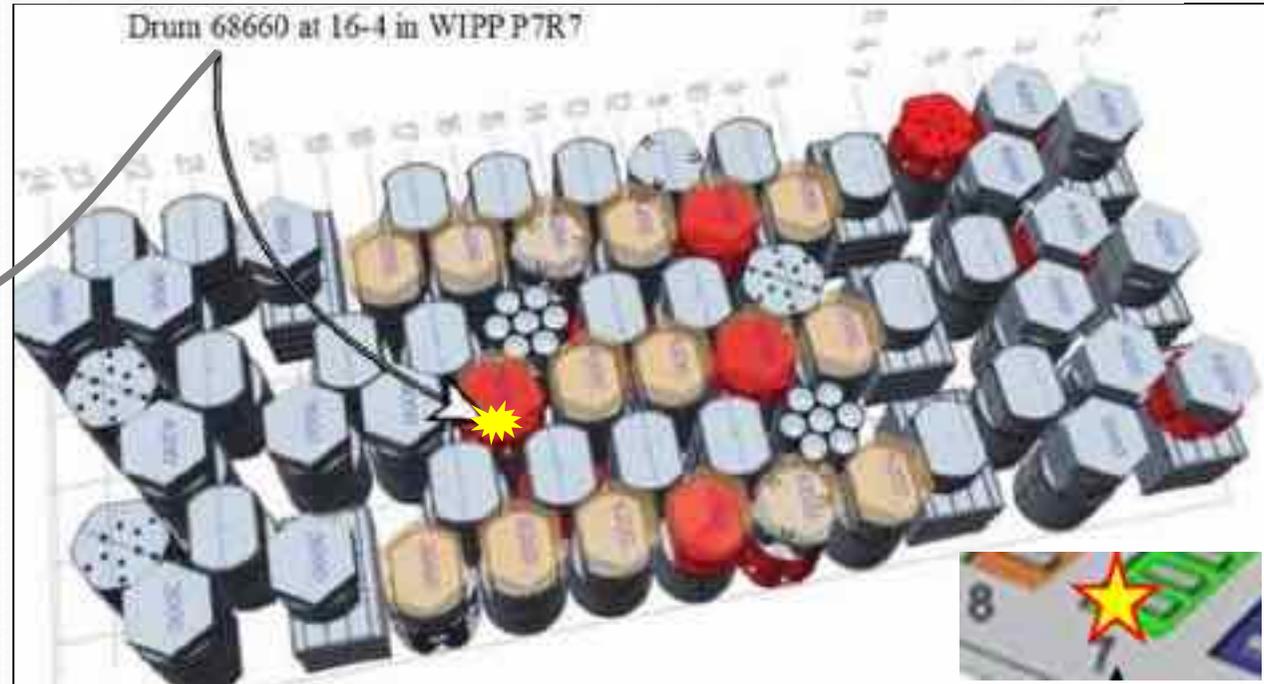
**Dimensions :**  
 ~1,5 km x ~ 1,3 km  
 profondeur 655 m

source de l'image : WIPP site internet

# SOURCE DU RELÂCHEMENT : UN COLIS DU LANL



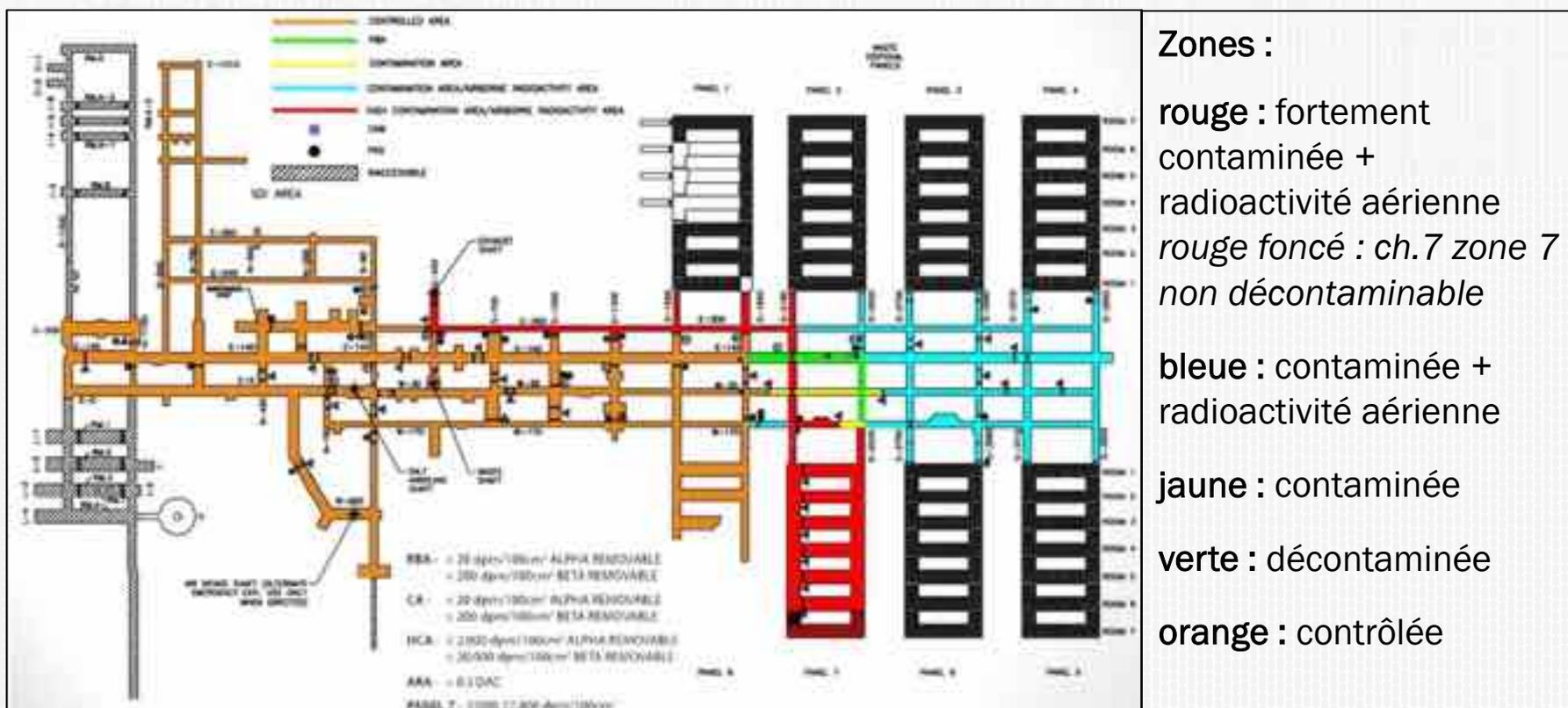
La configuration des colis par 7 source : DOE compliance certification application, 1996



Configuration des colis dans la chambre 7, zone 7 : (source : rapport TAT)  
 en rouge les colis provenant du même lot de déchets retraités que le colis 68660  
 en orange, les sacs d'oxyde de magnésium ayant subi des dégâts

Une série de réactions chimiques exothermiques entre les matériaux incompatibles stockés dans le colis a induit un **emballement thermique** menant à un rejet de matériaux solides du colis. **La montée en pression du colis a été relativement lente** et a abouti à **une phase de déflagration**, relâchant des gaz rapidement.

# RÉHABILITATION



## Etat des zones de l'installation en août 2015

source : WIPP update 13 août 2015

Le DOE a réhabilité l'installation souterraine en projetant de l'eau sur les murs ainsi piégeant la radioactivité dans les cristaux du sel. Un fixateur est appliqué en cas de contamination plus importante (aucun déchet induit).

## Des confirmations :

- ✘ Il faut être préparé à la communication en cas de crise avant que celle-ci ne survienne.
- ✘ Un travail sur la communication en amont d'un accident avec les différents acteurs permet d'installer des relations de confiance entre ceux-ci (et le public) et d'asseoir leur crédibilité .
- ✘ Les organisations non institutionnelles apportent des informations indépendantes et alternatives qui confortent ou contredisent les institutions.  
Dans un cadre constructif, leur rôle d'intermédiaire entre les institutions et le public doit être reconnu. Les institutions doivent contribuer à instaurer ce cadre, afin de renforcer un climat de confiance.
- ✘ Les assemblées publiques mises en place par DOE après les accidents ont été efficaces pour améliorer la transparence.  
Ce mode d'interaction nécessite cependant de pouvoir répondre à toutes les questions posées et d'entendre les contradictions.

## Des interrogations :

- ✘ Redémarrage de l'installation 2 ans après, favorisé par la pression politique.
- ✘ Or il est difficile d'appréhender le nouveau niveau de sûreté (évaluation de sûreté non publiée)  
→ Maintenir une communication permettant transparence et vigilance





Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE  
TÉL. 03 29 75 98 54 - [www.clis-bure.com](http://www.clis-bure.com)